

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 15

ANNEE : 2019

Mois : JANVIER

Sommaire :



Le mot du Maire p. 1

Etat civil p. 1

**Informations générales et
administratives p. 2**

Vie de la commune p. 3 et 4

**La parole est aux associations
p. 5**

**Page histoire : le monument aux
morts p. 6 et 7**

Le mot du Maire

*Le Maire
et le Conseil Municipal
présentent à tous les habitants leurs
vœux les plus sincères de bonheur et de
santé pour l'année 2019*

Etat Civil de l'année écoulée

Décès

M Daniel DUPONT, décédé à Auxerre, le 17 janvier

PACS

Mme MAILLOT Isabelle et M MOUCHOUX Daniel, le 15 juin
Mme MATHIEU Sandra et M THIBAUT Bastien le 26 septembre
Mme POREBSKI Cassandra et M POMMIER Vincent, le 3 décembre
Mme CLERC Charlotte et M LISANT Bastien, le 21 décembre

Mariages

Mme AULARD Stéphanie et M Romain BROT le 23 juin
Mme LAUGELOT Delphine et M PINHO OLIVEIRA Bruno, le 22 septembre

Naissances

Dayana SANTOS OLIVEIRA, née le 12 mars à Auxerre
Louise POMMIER, née le 21 juin à Auxerre
Clara RENNER, née le 13 août à Auxerre
Camille BROT, née le 18 août à Auxerre
Ynès FAERBER, née le 19 novembre à Auxerre
Loréline MAC VEIGH, née le 24 décembre à Auxerre

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Le Conseil municipal enregistre la démission d'Eric Manach pour des raisons personnelles. C'est donc un Conseil municipal restreint à 8 conseillers, qui achèvera le mandat jusqu'en 2020

Point d'apport volontaire

Nous rappelons que ce point d'apport n'est pas un dépôt d'ordures ménagères. Et que l'effort, très louable par ailleurs, d'aller apporter ses bouteilles plastiques ou verres ne doit pas s'arrêter au pied de la benne.

Démarches administratives

La dématérialisation des documents administratifs est à la mode. Attention cependant pour vos démarches administratives. Si vous les réalisez sur le site service publique.fr, votre demande ne sera pas prise en compte. Concernant l'Etat civil (pacs, acte de naissance, de décès) ainsi que pour les inscriptions sur listes électorales, merci de vous adresser en mairie, votre secrétaire n'étant pas, et fort heureusement, dématérialisée.



Cahiers de doléance

Dans le cadre du grand débat national engagé par le président de la République, un cahier de doléance est disponible en mairie. Il est accessible aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Le Courrier du président de la République est également disponible



Désherbage

Comme annoncé lors des vœux du maire, la commune de Varennes a obtenu une subvention qui permettra l'achat d'une desherbeuse à eau chaude. Le procédé a fait ses preuves l'année dernière.

En s'équipant de la sorte la commune entend appliquer les nouvelles lois qui interdisent les méthodes de désherbage chimiques et polluantes, nocives pour l'environnement. La subvention qui nous a été attribuée par l'agence de bassin Seine Normandie est cependant conditionnée à cet engagement de la commune pour supprimer ce désherbage sur l'espace public.

Nous demandons à nos administrés de bien vouloir s'abstenir désormais de tout traitement chimique sur les trottoirs. Grâce à notre acquisition, l'employé communal pourra commencer la campagne de traitement plus tôt pour plus d'efficacité.

Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public. Au 1^{er} janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers. Les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs seront interdits à la vente.

Assainissement et eau potable

Pour rappel, la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de commune, 3CVT. En cas de besoin, vous devez vous adresser à Mme Véronique Simonnet dont les coordonnées sont les suivantes :

03. 86. 18. 92. 46

assainissement2@3cvt.fr

Pour toute demande de travaux sur votre branchement ou de réalisation d'un nouveau branchement, Vous pouvez également télécharger le dossier directement sur le site de la 3CVT.

En ce qui concerne le service de distribution d'eau il relève encore de la compétence du syndicat SAEP. En cas de besoin ou d'urgence, vous pouvez contacter M Ahü au 03. 86. 55. 02. 69. ou M Degryse (Venouse), président du syndicat.

VIE DE LA COMMUNE

Une fête de Noël animée par le CCAS ... et le comité des fêtes

Le temps était maussade mais il ne pleuvait pas. Les températures étaient clémentes mais le public a apprécié le vin chaud et les friandises distribuées autour du char de Noël du comité des fêtes. Après son désormais traditionnel tour du village, il a rejoint la salle des loisirs.



Le père Noël a ensuite distribué des cadeaux à 49 enfants de la commune, des plus petits aux « grands » de CM2. Un goûter organisé par le Centre Communal d'Action Sociale a clôturé cet après-midi. Un moment d'échange toujours apprécié par les petits... et les plus grands

Le matin même, 37 de nos aînés ont reçu un colis de fête : ils ont été visiblement appréciés. Merci aux membres du CCAS qui, sous la houlette de Mme Ottelet, ont réalisé la distribution.

Nous tenons aussi à remercier M Olivier Marshall, fidèle au poste, qui a assuré la logistique à l'installation des guirlandes dans le sapin du parking de l'école.



Le point sur les travaux de l'année écoulée ...

La fin de l'année écoulée a vu la réalisation de travaux dont nous avons parlé lors des précédents bulletins: La réfection de la Mairie est achevée : le ravalement de la façade et la reprise de la toiture complètent les travaux intérieurs de la salle du Conseil.

Dans la grande rue, entre la rue de Breuil et la ruelle des près de Sivette, l'enfouissement des lignes électriques, entrepris en complément du renforcement du poste électrique dit « poste fosse » est terminé. Les travaux pilotés par le SDEY (syndicat d'électrification de l'Yonne) sont en attente des raccordements par Enedis. L'entreprise Orange devrait intervenir ensuite pour l'enfouissement du réseau, sans que nous n'ayons encore de précision quant à leur intervention. Vous avez pu constater une réparation provisoire du ralentisseur « coussin berlinois » à hauteur de la rue du Breuil. En très mauvais état il devenait dangereux.

L'entreprise Barbier a réalisé un épandage de cailloux sur le chemin Montignys qui en avait grand besoin. Ceux qui empruntent ce chemin savent combien il est difficilement praticable l'hiver : Situé dans le prolongement du chemin de la mare à la sortie du village en direction de Carisey, il devient très humide dans la descente avant d'effectuer un coude et de rejoindre la route de Besançon au bas de l'ancienne carrière.

Les travaux de relèvement de sépulture ont pris du retard : commencés en aout, ils ne sont toujours pas terminés : l'entreprise Hedou connaît des problèmes de main d'œuvre ce qui explique ce retard. Notons cependant la qualité des travaux conduits par cette entreprise sans trop de perturbation dans le cimetière.

Le point sur les travaux à venir : place aux projets 2019

Ils ne manquent pas ! En ce qui concerne **la voirie**, cette année verra la deuxième tranche des travaux rue de la Berdoche entre la rue aux Cannes et la grande rue.

Le mois de février verra **la mise aux normes PMR** (personne à mobilité réduite) de la salle des loisirs : les sanitaires seront refaits pour répondre aux nouvelles normes. Les entreprises Olivier Marshall pour la partie cloisons et gros œuvre, Pascal Fevre pour les sanitaires et Mickael Brousseau pour la peinture ont été sollicitées. Toujours dans le programme PMR, l'entreprise Olivier Marshall réalisera un cheminement d'accès au terrain multisport.

Les travaux de la place de l'église devraient être engagés au printemps. Rappelons les trois objectifs qui ont conduit à la réalisation de cet aménagement : organiser un stationnement et le rendre un peu moins anarchique en cas d'affluence ; dissocier la partie stationnement et la partie locative de la maison communale et en même temps améliorer le cadre de l'église.

Dans le même secteur nous prévoyons la **réfection de la toiture du bâtiment communal locatif**. Comme la mairie, elle en a grand besoin.

La mise aux normes des paratonnerres de l'école et de l'église sera inscrite dans le budget.

Comme nous avons obtenu la subvention de l'agence de bassin Seine Normandie (c'était la dernière année que l'agence accordait une telle subvention), l'acquisition de la desherbeuse à eau chaude qui avait donné toute satisfaction l'année passée est en cours. Elle sera opérationnelle au printemps (voir article en page 2)

L'année 2019 verra enfin le lancement des **travaux du lotissement** sur les hauts de Varennes. C'était rappelons-le un des objectifs du mandat. La nécessité d'élaborer la carte communale, le souci de terminer les travaux de la station d'épuration dans de bonnes conditions ont retardé ce programme en fin de mandat.

L'objectif est que le lotissement soit disponible à la vente en 2020. Toutes les études menées par Urban ingénierie sont terminées et les travaux vont donc pouvoir être engagés.



La présentation des projets pour l'année 2019 lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 11 janvier.

LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS

Ecole de Varennes

Les élèves de l'école de Varennes souhaitent une bonne et heureuse année à tous les habitants de la commune de Varennes.

Spectacle de Noël

Le spectacle a encore été un grand succès cette année. Merci à toutes les personnes qui sont venues applaudir les élèves ainsi que les parents d'élèves qui sont montés sur les planches et qui nous ont offert un spectacle de qualité où nous avons bien ri. Merci à toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de celui-ci. Bravo au public qui a été très respectueux des acteurs et qui a été très généreux (ce qui nous permettra de découvrir les grottes d'Arcy le 29 janvier prochain). Merci. A l'année prochaine.

Carnaval

Les élèves de l'école défilent dans les rues de la commune dans la matinée du 15 février. Ils offriront des crêpes aux habitants.

Classe découverte

Les élèves des écoles de Varennes et les CE2/CM1 de Ligny partiront à la découverte des volcans d'Auvergne du 11 au 14 juin prochain. Ils visiteront entre autres Vulcania, le Puy de Dôme et Gergovie mais pourront aussi découvrir la Bourboule où ils séjourneront.

La Kermesse

aura lieu le dimanche 26 mai à l'école de Ligny.

Le Méchoui

aura lieu à Méré le samedi 29 juin

Le directeur, Arnaud DUBOIS.



Union Sportive de Varennes

Je me joins aux membres de notre association pour vous présenter tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, pour 2019.

Nous venons de vivre une année formidable avec le football national, la mobilisation autour de la coupe du monde et la victoire de la France.

Pour notre club, la saison 2017/2018 a été une année difficile, de nombreux blessés et la réorganisation des divers championnats, suite à la fusion des 2 ligues (Bourgogne-Franche Comté) qui nous a valu le retour en championnat départemental. En 2017 et 2018, le club a fait de gros investissements.

2017 : Achat d'un tracteur-tondeuse

2018 : Achat d'un arroseur afin de limiter les pertes d'eau ainsi que la remise en état de la pelouse, avec prise en charge de la TVA par la commune, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 € de cette dernière.

Sur le plan sportif, saison 2018/2019 :

12 équipes engagées dans les divers groupes du District de l'Yonne (3 équipes séniors, 1 équipe vétérans, 1 équipe séniors F en entente avec le Serein, 1 équipe F U18, 3 équipes jeunes U7 à U11, 3 équipes jeunes U13, 15 et 18 en entente avec le Serein. A la trêve le bilan est très satisfaisant aussi bien du côté jeunes que séniors. Dernièrement France Bleu Auxerre, partenaire du District de l'Yonne, nous a remis la banderole du Challenge de la Sportivité, club le plus fair-play du Département. Nous ne pouvons passer sous silence le dévouement, le travail des éducateurs et dirigeants bien sûr, cela au bénéfice de nos jeunes. Je tiens également à remercier tous nos partenaires, le Conseil Général et surtout la municipalité pour leur soutien permanent.

Je terminerai en souhaitant aux membres de notre club une bonne année, qu'elle vous apporte beaucoup de satisfaction, tant dans votre famille que dans le club auquel vous consacrez tous vos instants de disponibilité pour le plus grand bien de notre jeunesse.

Le Président. Gilbert CUNEAZ

Comité des fêtes

L'ensemble du comité des fêtes se joint à moi pour vous présenter tous nos vœux pour 2019.

En ce traditionnel petit mot de début d'année, c'est l'heure du bilan. 2018 fut une année mitigée pour le comité des fêtes. Nous sommes une petite équipe et nous cherchons à vous divertir du mieux possible, bénévolement. Mais les bras nous font souvent défaut pour s'engager sur certaines propositions. Je tiens à remercier les membres du CF mais aussi les bénévoles d'un jour qui ponctuellement nous ont prêté main forte afin d'assurer la fête. Leur aide nous a été précieuse.

Nous tiendrons début février notre assemblée générale. N'hésitez pas à nous rejoindre, plus nous serons nombreux plus il sera possible d'envisager des projets.

Côté animation, pas de nouveauté en 2018, chacune de nos manifestations ont conquis leurs adeptes.

Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en 2019 et pourquoi pas monter de nouveaux projets. Alors rejoignez-nous !

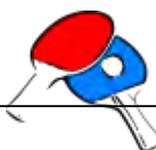
Gaëlle BOGUREAU, Présidente du comité des fêtes.

Tennis de table de Varennes

Tous les membres du Club de Varennes Tennis de Table se joignent à moi pour vous souhaiter le meilleur pour 2019. Que cette nouvelle année soit synonyme de Bonheur Santé et Réussite et surtout qu'elle réponde à toutes vos attentes.

Sportivement parlant l'avenir semble de bonne augure puisque trois équipes sur cinq sont classées parmi les trois premiers dans leur poule respective les autres faisant honneur aux couleurs du club. La fréquentation en hausse et de nouvelles demandes d'inscription laissent présager positivement l'avenir de notre club.

Le Président, Francis PARENT



Une fois n'est pas coutume. Nous inaugurons notre année avec une page histoire en profitant d'une contribution de M. Yves Pommier qui travaille sur l'histoire de Varennes depuis des années : il commence à nous livrer le fruit de ses travaux.

L'origine du monument aux morts est l'aboutissement d'un conflit entre pro et anticléricaux d'avant-guerre, sans quoi sa création serait intervenue après la guerre 1914-1918 comme dans beaucoup d'autres villages.

Quand le nouveau cimetière fut créé et terminé en juillet 1900, c'était sous la férule de maires cléricaux. Suite au décès de M Givaudin, début 1900, c'est François Mathieu qui est élu maire le 20 mai. L'année 1902, le Conseil Municipal fait ériger une croix massive en pierre au milieu du cimetière. Celle-ci en pierre de Coutarnoux numéro 5, garantie 30 ans contre la gelée repose sur un socle de même nature. Suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, la poussée anticléricale est de plus en plus vive, et Varennes comme ailleurs, n'y échappe pas. Séraphin Guillé, nouveau maire en 1908, est un anticlérical virulent comme en témoigne cette délibération du Conseil Municipal, le 12 février 1911 : « Le Conseil Municipal considérant le cimetière terrain neutre, étant le lieu de sépultures des adeptes de toutes les croyances, ne doit être placé sous le symbole d'aucune religion. Considérant que les familles ont toute liberté pour disposer sur les tombes leur appartenant les emblèmes de leur culte. Considérant que toutes les religions devant être tolérées et respectées au même degré dans les cimetières communaux, ces cimetières ne doivent être l'objet de la part des administrateurs d'aucun travail favorisant un culte au détriment d'un autre. Décide que la croix symbole de la religion chrétienne, occupant le centre du cimetière de Varennes soit enlevée comme portant atteinte à la liberté de conscience. Et que le piédestal supportant la croix servira dorénavant à l'édification d'un monument à la mémoire des enfants morts pour la patrie. »

Lors du Conseil Municipal du 11 mars 1911, avec 6 présents seulement, le Président donne lecture de la protestation comprenant 96 signatures contre l'enlèvement de la croix. Suite à la lettre de M le Préfet en date du 3 mars, invitant le Maire à convoquer de nouveau le Conseil Municipal, ce dernier est appelé à donner son avis sur l'enlèvement de la croix du cimetière et procède à un vote à bulletin secret. Le résultat du vote a été le suivant :

votants : 6

Bulletins trouvés dans l'urne : 6

Bulletins blancs : néant

Pour l'enlèvement de la croix : 4

Contre l'enlèvement de la croix : 2

Les bulletins ont été brûlés séance tenante.

A la séance du 5 mai de la même année figure au budget supplémentaire, la somme de 100 francs pour l'érection d'un monument remplaçant la croix du cimetière. Lors de cette séance, le Maire donne lecture de la lettre du Préfet relative à la suppression de la croix du cimetière où il est dit : « pour procéder à l'instruction nécessaire, il est urgent de lui faire parvenir un devis estimatif de la dépense ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal acceptant ce devis et votant les ressources nécessaires au paiement de la dépense et en indiquant le texte à graver sur le monument. »

Le Conseil, après avoir pris connaissance du devis fourni par M Picard de Courgis, montant à 70 francs fourniture et pose plus 25 le cent de lettres gravées et dorées, passe au vote. Le devis est approuvé par 7 voix sur 9, et les ressources nécessaires, sont votées et inscrites au budget supplémentaire de 1911, pour 100 francs. Il décide en outre de faire graver sur le monument l'inscription suivante :

« Aux enfants morts pour la patrie 1870-1871 »

Il me paraît évident que le fait d'honorer les enfants de Varennes a permis de calmer quelque peu la fracture sociale de notre village liée à cette croix et c'est tant mieux ! Mais les rancœurs ont la vie dure et en 1914, le nouveau maire est Eugène Rossignol. Ce conflit à l'échelle du village allait se transposer en querelle de personne : M Flaget, ancien maire de 1888 à 1892, qui entretenait des relations détestables avec M Guillé, allait le provoquer suite à l'enlèvement de la croix. C'est M Flaget qui avait fait creuser les fondations de la croix en 1902. Vexé par la tournure des événements de 1911, décide de faire ériger sur sa tombe familiale aux numéros 58 et 59, à côté de celle du capitaine Fournier, une grande croix en fer forgé, dans l'axe du monument aux morts, adossée au mur sud du cimetière et encore existante aujourd'hui. M Guillé, ne supportant pas cette provocation, portera l'affaire jusque devant le Conseil d'Etat qui annulera l'arrêté du maire de l'époque.

L'histoire de ce monument rejoint une fois de plus la grande histoire en 1920 : Lors du Conseil Municipal du 8 janvier 1920, après avoir pris connaissance du vœu des démobilisés demandant qu'une plaque commémorative soit posée au monument du cimetière, les membres du Conseil délibèrent et décident de confier à M Planson, marbrier à Saint Florentin la pose de cette plaque, rappelant le nom des 14 mobilisés de la commune, « morts pour la patrie ». Les frais de cette plaque en marbre blanc avec palme, montant à 400 francs, seront inscrits au budget supplémentaire de 1920.